

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 04485

Numéro SIREN : 819 141 029

Nom ou dénomination : 123 DEGRES

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 15509

Copie certifiée conforme par le président, *Abdelkader, Adilki Reda*

Désignation de l'entreprise : 123 DEGRES Néant *

Adresse de l'entreprise : 5 CHEMIN DE LA DIME 95700 ROISSY-EN-FRANCE

SIRET : 8 1 9 1 4 1 0 2 9 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 Durée de l'exercice précédent * : 1 2

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
						Net 3		
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010	500	012		500	
		{ Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *		028	48 913	030	30 137	18 776	
	Immobilisations financières * (1)		040	10 881	042		10 881	
	Total I (5)		044	60 294	048	30 137	30 157	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	55 000	052		55 000	
		Marchandises *	060		062			
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	405 218	070		405 218	
			{ Autres * (3)	072	57 360	074		57 360
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	47 315	086		47 315	
		Charges constatées d'avance *	092	19 328	094		19 328	
	Total II	096	584 219	098		584 219		
	Total général (I+II)	110	644 513	112	30 137	614 376		
PASSIF								
						Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120	30 000	
	Écarts de réévaluation					124		
	Réserve légale					126	3 000	
	Réserves réglementées *					130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131		132	
	Report à nouveau					134	49	
	Résultat de l'exercice					136	34 982	
	Provisions réglementées					140		
	Total I					142	68 031	
	Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	159 537	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166	178 650	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169		172	208 158
	Produits constatés d'avance					174		
	Total III					176	546 345	
	Total général (I + II + III)					180	614 376	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		13 879	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	3 190	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 123 DEGRES

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	000	500	002		001		006	500	
	Autres	010		012		011		016		
Immobilisations corporelles	Terreins	020		022		021		026		
	Constructions	030		032		031		036		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040	8 400	042	2 037	041		046	10 437	
	Installations générales agencements divers	050		052	2 500	051		056	2 500	
	Matériel de transport	060	14 200	062	6 533	061		066	20 733	
	Autres immobilisations corporelles	070	12 434	072	2 808	071		076	15 242	
Immobilisations financières		080	10 881	082		081		086	10 881	
TOTAL		090	46 415	092	13 879	091		096	60 294	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		501		506		
Immobilisations corporelles	Terreins	510		512		511		516		
	Constructions	520		522		521		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 501	532	2 628	531		536	8 128	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	474	541		546	474	
	Matériel de transport	550	12 731	552	1 681	551		556	14 412	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 379	562	3 744	561		566	7 122	
TOTAL		570	21 610	572	8 526	571		576	30 137	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisations	N°	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							49 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578		580	582	581	586	581	587	589
				Plus-values taxables à 19 % ①		Régularisations	590	585	595
TOTAL						596	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOF-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AR

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 123 DEGRES Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations et dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	601	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	621	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	631	636
	Sur stocks et en cours	640	642	641	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	651	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	661	666
TOTAL		680	682	681	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	67 436
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	66 704
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1-SD.

AR

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

Désignation de l'entreprise: 123 DEGRES

Néant *

Exercice ouvert le: 01/01/2021 et clos le: 31/12/2021

Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	4,81
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	707 174
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	707 174

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	72
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	17 000
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	17 072

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	321 423
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	112 293
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	43 994
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	345
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	478 055

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	246 191
-----------------------------	-------------------------------	-----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	246 191
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/>	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	/ /	160 / /
Date de cessation		/ /	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AR

6030812022

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 392-3-1008 A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		123 DEGRES		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31/12/2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	707 174	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	51 488
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	758 661	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	233 616	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	45
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	(17 000)
	Autres charges externes * (dont crédit bail : - mobilier : 6 539 - immobilier :)						242	244 050
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	6 613		244	9 622
	Rémunérations du personnel *						250	191 374
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	43 503
	Dotations aux amortissements *						254	8 526
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			345	
Total des charges d'exploitation (II)						261	714 081	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	44 581	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	127	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		317					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		318					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	7 566	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	34 982	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	34 982	314		
Rémétriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOI-SD)				324	7 566		
	Divers * dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	217	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	218	330	2 545		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))			240	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (I, sixies)	986	ZFU-TE (II, octies A)	987		312		
	Reprise d'entreprises en difficulté (II, septies)	981	JEI (II, sixies A)	989				
	ZRD (II, terdecies)	127	ZRR (II, quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11 duodecies)	991						
	ZFANG (II, quaterdecies)	315	Investissements outre-mer	311				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				316		350	
	Droit divers		Deduction exceptionnelle Art 39 A	643				
	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3	655	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 B	643				
	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 B	645	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 C	647				
	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 D	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 E	990	Deduction exceptionnelle Art 39 A-3 F	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	45 093	351	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reposables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	45 093	372	

123 DEGRES

SASU au capital de 50.000 €
5 Chemin de la Dôme
95 700 ROISSY-EN-FRANCE
RCS Pontoise 819 141 029

Monsieur le Greffier
du Tribunal de Commerce de Pontoise
Palais De Justice
3 Rue Victor Hugo
95300 PONTOISE

Le 30 juin 2022

Objet : Dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021

Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) pour l'exercice clos le 31/12/2021,
- les décisions d'affectation du résultat,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président



123 DEGRES

SASU au capital de 50.000 €
5 Chemin de la D^{me}
95 700 ROISSY-EN-FRANCE
RCS Pontoise 819 141 029

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2022 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

DECISION n°2

L'Actionnaire Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un **bénéfice de 34.982 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Distribution de dividendes	7.000 €
- Affectation au Report à Nouveau	27.982 €
	<hr/>
- Bénéfice 2021	34.982 €

Il décide par ailleurs que la distribution de dividendes sera mise en paiement à compter du 31 juillet 2022.

Suite à la distribution de dividendes décidées, il prend acte de ce que :

- Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 117 quater et 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A et 158-du Code général des impôts).
- Le montant des revenus distribués éligibles le cas échéant à la réfaction de 40 % s'élèvera à 7.000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.
- Le dividende par part s'élèvera à 2,33 € par part, soit un dividende total de 7.000 €.
- La part des dividendes non soumise, le cas échéant, à cotisations sociales est quant à elle soumise aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, ces prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.

- Compte tenu de ces éléments le montant de la retenue à la source totale s'élèvera à 2.100 €.
- Le dividende net de toute retenue à la source s'élèvera à 4.900 €.

Conformément à la loi, l'Actionnaire Unique prend acte des distributions de dividendes suivantes intervenues au cours des trois derniers exercices :

- Exercice clos le 31 décembre 2020 : 37.800 €
- Exercice clos le 31 décembre 2019 : néant
- Exercice clos le 31 décembre 2018 : 24.500 €.

Il prend également acte de ce que, compte tenu de cette affectation, le Report à Nouveau s'établira comme suit :

- Report à nouveau antérieur	49 €
- Affectation	27.982 €
	<hr/>
- Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2022	28.031 €

DECISION n°3

L'Actionnaire Unique, après avoir constaté lors de sa précédente décision que le Report à nouveau au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 28.031 € décide, à compter de ce jour :

- 1- D'augmenter le capital d'un montant de 20.000 euros pour le porter de 30.000 euros à 50.000 euros, par incorporation à hauteur de 20.000 euros du Report à nouveau,
- 2- Que l'augmentation de capital se fera par voie d'émission de 2.000 actions ordinaires au nominal de 10 euros chacune,
- 3- Que 3 actions anciennes donneront droit à 2 actions nouvelles.

Suite à cette décision, le report à nouveau au 30 juin 2022 s'établira donc comme suit :

Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2022	28.031 €
Affectation à l'augmentation de capital	- 20.000 €
	<hr/>
Report à nouveau au 30 juin 2022	8.031 €

Pour copie certifiée conforme
Le Président

